



***Examen PRINCE2® Foundation***

***Échantillon d'examen 1***

***Réponses et justifications***

Pour la copie d'examen : FR\_P2\_FND\_2017\_SamplePaper1\_QuestionBk\_v1.3.1

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
1	B	3.5.4	<p>A. Incorrect. Si le risque n'a pas été identifié, il ne peut pas être évalué. « Évaluer » est la deuxième étape. Voir 10.3.2, fig. 10.1.</p> <p>B. Correct. L'identification du risque doit précéder son évaluation, la planification de réponses et leur mise en œuvre. Voir 10.3.2, fig. 10.1.</p> <p>C. Incorrect. Si le risque n'a pas été identifié, il ne peut pas être évalué. Par conséquent, les réponses ne peuvent pas être planifiées ni mises en œuvre. « Mettre en œuvre » est la quatrième étape. Voir 10.3.2, fig. 10.1.</p> <p>D. Incorrect. Si le risque n'a pas été identifié, il ne peut pas être évalué. Par conséquent, les réponses ne peuvent pas être planifiées ni mises en œuvre. « Planifier » est la troisième étape. Voir 10.3.2, fig. 10.1.</p>
2	D	3.2.4a	<p>D. Correct.</p> <p>(1) Correct. Il s'agira sûrement d'individus ou de groupes qui ne font pas partie de l'équipe de management de projet, mais qui devront peut-être interagir avec le projet ou qui seront peut-être affectés par le résultat du projet. Voir 7.1, 7.2.2, 7.3.9.</p> <p>(2) Incorrect. Il est important d'analyser qui sont les parties prenantes et d'interagir avec elles de manière appropriée. Voir 7.1, 7.3.9.</p> <p>(3) Incorrect. Il est important de vérifier et éventuellement d'actualiser l'approche de gestion de la communication à chaque limite de séquence de manière à s'assurer qu'elle couvre encore toutes les parties prenantes clés. Voir 7.1, 7.2.2, 7.3.9.</p> <p>(4) Correct. L'approche de gestion de la communication contient une description des moyens et de la fréquence des communications aux parties internes et externes au projet. Voir 7.1, 7.2.2, 7.3.9.</p>
3	C	3.7.1a	<p>A. Incorrect. La finalité du thème changement est d'identifier, d'évaluer et de contrôler tout changement potentiel et approuvé à la référence. Voir 11.1.</p> <p>B. Incorrect. Le thème plans a pour finalité de faciliter la communication et le contrôle en définissant les moyens de livraison des produits. Voir 9.1.</p> <p>C. Correct. Le thème progression a pour finalité de fournir des mécanismes afin de surveiller et de comparer la progression par rapport aux tolérances autorisées, ainsi que les contrôles pour effectuer une remontée vers le niveau supérieur si une prévision suggère qu'une ou que plusieurs tolérances seront dépassées. Voir 12.1.</p> <p>D. Incorrect. La finalité du thème risque est d'identifier, d'évaluer et de contrôler les incertitudes. Voir 10.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
4	D	3.2.2	<p>A. Incorrect. Le rôle d'assurance projet ne doit pas être assigné à un chef d'équipe. Par conséquent, définir le rôle d'assurance projet des chefs d'équipe n'est pas une exigence minimale pour appliquer le thème organisation. Voir 7.2, 7.3.1, 7.2.1.10.</p> <p>B. Incorrect. Combiner les rôles est autorisé, mais il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème organisation. Voir 7.2, 7.2.1.1, 7.2.1.10.</p> <p>C. Incorrect. Il est autorisé, au sein d'un environnement de programme, de nommer un responsable du changement d'entreprise en tant qu'utilisateur principal, mais il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème organisation. Voir 7.2, 7.3.3.</p> <p>D. Correct. Pour suivre PRINCE2, un projet doit, au minimum, définir son approche en matière de communication et d'engagement auprès des parties prenantes. Voir 7.2.</p>
5	A	2.1g	<p>A. Correct. L'adaptation a comme finalité de s'assurer que les contrôles du projet sont appropriés pour la taille du projet, ainsi que sa complexité, son importance, la capacité de l'équipe et le risque (par ex. signaler et examiner la fréquence et le caractère formel). Voir 3.7.</p> <p>B. Incorrect. Le principe « management par exception » définit des tolérances par rapport à six objectifs. Ces six domaines ne sont pas adaptés. Voir 3.5, 4.3.1.</p> <p>C. Incorrect. Le principe « rôles et responsabilités définis » stipule que les intérêts des trois parties prenantes doivent être représentés : entreprise, utilisateur et fournisseur. Ces trois intérêts ne sont pas adaptés. Voir 3.3, 4.3.1.</p> <p>D. Incorrect. Les projets PRINCE2 fournissent des livrables sous la forme de produits. L'adaptation n'est pas appliquée au niveau des produits spécialistes, mais au niveau de la méthode de management de projet et des contrôles du projet. Voir 3.7, 6.1.</p>
6	D	2.1a	<p>A. Incorrect. La justification pour l'entreprise d'un projet, qu'elle soit obligatoire ou non, doit être documentée et approuvée. Voir 3.1.</p> <p>B. Incorrect. Si la justification doit demeurer valide, elle peut cependant évoluer. Voir 3.1.</p> <p>C. Incorrect. Le format et la formalité de la documentation peuvent varier en fonction des besoins et des circonstances. Voir 3.1.</p> <p>D. Correct. Même les projets obligatoires doivent être étayés par une justification pour l'entreprise, même si ce n'est que pour démontrer que l'option choisie représente un investissement de valeur. Voir 3.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
7	C	3.7.1b	<p>A. Incorrect. Le rapport des retours d'expérience peut servir à communiquer tous les retours d'expérience qui peuvent être avantageusement appliqués à d'autres projets. Voir 19.4.4, A.15.1.</p> <p>B. Incorrect. La finalité du rapport d'état du produit est de fournir des informations à propos de l'état des produits au sein des limites définies. Voir 11.1, A.18.1.</p> <p>C. Correct. L'objectif du rapport de progression est de fournir au comité de pilotage de projet, à des intervalles qu'il a définis, un résumé de l'état de la séquence. Le comité de pilotage de projet utilise ce rapport pour surveiller la progression de la séquence et du projet. Voir 12.2.2.4, A.11.1.</p> <p>D. Incorrect. Le chef d'équipe se sert du rapport d'avancement pour indiquer l'état d'un lot de travaux au chef de projet. Voir 12.2.2.4, A.4.1.</p>
8	A	3.2.3i	<p>A. Correct. Le chef de projet assume le rôle de support projet, sauf s'il est délégué à une autre personne. Voir 7.2.1.9.</p> <p>B. Incorrect. Le rôle de support projet n'est pas un rôle optionnel dans un projet PRINCE2. Il doit être assumé par le chef de projet ou délégué par le chef de projet. Voir 7.2.1.9.</p> <p>C. Incorrect. C'est le chef d'équipe, et non le support projet, qui produit des rapports d'avancement. Voir tab. 7.2.1.8, 7.2.1.9, tab. 12.2.</p> <p>D. Incorrect. Le rôle de support projet ne peut pas être combiné au rôle d'assurance projet. Les deux rôles doivent être séparés en vue de maintenir l'indépendance de l'assurance projet. Voir 7.2.1.10.</p>
9	A	3.4.2	<p>A. Correct. PRINCE2 exige que trois produits soient créés et maintenus : La structure de décomposition du produit est concernée : c'est une hiérarchie de tous les produits devant être générés pendant la durée d'un plan. Voir 9.2.</p> <p>B. Incorrect. La finalité du registre des incidences est de collecter et de tenir à jour les incidences qui doivent être gérées de façon formelle. Il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème plans. Voir 9.2, 11.4.1.</p> <p>C. Incorrect. Le diagramme de flux des produits fournit un diagramme qui illustre l'ordre de production et les interdépendances des produits prévus. Les diagrammes de flux des produits sont recommandés, mais ne sont pas requis. Voir 9.2, 9.3.1.2.</p> <p>D. Incorrect. Le registre des risques fournit un enregistrement des risques identifiés pour un plan, y compris leur état et leur historique. Il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème plans. Voir 9.2, 10.2.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
10	B	4.1h	<p>A. Incorrect. Le journal des retours d'expérience a comme finalité d'enregistrer les retours d'expérience issus des projets antérieurs. Voir A.14.1.</p> <p>B. Correct. Un exposé du projet convenu permet de doter le projet d'un point de départ bien défini et compris de tous. Voir 19.1, 14.4.5.</p> <p>C. Incorrect. Le cas d'affaire détaillé est généré lors du processus « initialiser le projet » et l'exposé du projet est généré plus tôt dans le processus « élaborer le projet ». Voir 16.4.8, 14.4.5.</p> <p>D. Incorrect. Une approche du management de la qualité définit les techniques et normes de qualité devant être appliquées ainsi que les diverses responsabilités en matière de réalisation des niveaux de qualité requis tout au long du projet. Voir A.22.1.</p>
11	D	4.2e	<p>A. Incorrect. Les lots de travaux achevés sont approuvés lors du processus « contrôler une séquence ». Voir 17.4.</p> <p>B. Incorrect. Le processus « contrôler une séquence » a comme objectif de s'assurer que le cas d'affaire est régulièrement examiné. Le cas d'affaire n'est pas examiné dans le cadre du processus « gérer la livraison des produits ». Voir 17.2, 18.2.</p> <p>C. Incorrect. La progression est signalée au comité de pilotage de projet par le chef de projet, via des rapports de progression, au sein du processus « contrôler une séquence ». Le chef d'équipe doit signaler la progression au chef de projet, via les rapports d'avancement, au sein du processus « gérer la livraison des produits ». Voir 17.4, 18.2.</p> <p>D. Correct. S'assurer que le travail confié aux équipes concernant les produits est convenu et autorisé est un objectif du processus « gérer la livraison des produits ». Voir 18.2.</p>
12	D	4.3e	<p>A. Incorrect. Les plans d'équipe ne sont pas produits par le chef d'équipe lors du processus « initialiser le projet ». Voir 18.3.</p> <p>B. Incorrect. Les plans d'équipe ne sont pas produits par le chef d'équipe lors du processus « contrôler une séquence ». Voir 18.3.</p> <p>C. Incorrect. Les plans d'équipe ne sont pas produits par le chef d'équipe lors du processus « gérer une limite de séquence ». Voir 18.3.</p> <p>D. Correct. Les plans d'équipe sont produits par le chef d'équipe lors du processus « gérer la livraison des produits ». Voir 18.3.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
13	A	2.1b	<p>A. Correct. Lors de l'élaboration du projet : il convient de passer en revue les projets antérieurs ou similaires afin de voir si les retours d'expérience peuvent être appliqués. Voir 3.2.</p> <p>B. Incorrect. Un projet PRINCE2 applique le principe « focalisation produit ». Il se concentre sur la définition et la livraison des produits, et en particulier sur les besoins en matière de qualité. Voir 3.6.</p> <p>C. Incorrect. Un projet PRINCE2 applique le principe « management par exception ». Il comporte des tolérances définies pour chaque objectif du projet en vue d'établir les limites de l'autorité déléguée. Voir 3.5.</p> <p>D. Incorrect. Un projet PRINCE2 applique le principe « management par séquences ». Le comité de pilotage de projet délègue au chef de projet l'autorité nécessaire pour contrôler une séquence de management au quotidien, dans les limites de tolérance convenues. Voir 3.4.</p>
14	C	3.7.3a	<p>A. Incorrect. La fin d'une séquence n'est pas un contrôle périodique. Par exemple, il ne se produit pas chaque semaine ou chaque mois. Voir 12.2.2.</p> <p>B. Incorrect. Les situations d'exception ne sont pas un contrôle périodique. Vous ne pouvez pas les prévoir. Voir 12.2.2.</p> <p>C. Correct. Les contrôles périodiques ont lieu à des intervalles de temps prédéfinis. La fréquence et le format des rapports d'avancement seront convenus dans le lot de travaux. Voir 12.2.2.</p> <p>D. Incorrect. Les rapports des retours d'expérience sont généralement produits à la fin d'une séquence et à la fin du projet. Il ne s'agit pas de contrôles périodiques. Ils ne sont pas produits chaque mois ou chaque semaine, par exemple. Voir 12.2.2, 12.2.2.3.</p>
15	B	3.7.3b	<p>A. Incorrect. Approuver les ressources pour la séquence relève de la responsabilité du comité de pilotage de projet. Voir tab. 7.1.</p> <p>B. Correct. Le comité de pilotage de projet doit signaler à la direction de l'entreprise, de programme ou au client toute prévision de dépassement des tolérances de niveau projet. En effet, cette tolérance est définie par la direction de l'entreprise, de programme ou le client. Voir 12.2.1.</p> <p>C. Incorrect. L'exécutif est responsable de tout changement apporté à l'utilisateur principal ou au fournisseur. Il n'est pas nécessaire d'avoir une approbation de niveau supérieur. Voir tab. 7.1.</p> <p>D. Incorrect. L'approbation d'une requête de changement est, en règle générale, gérée par le comité de pilotage de projet ou l'autorité de changement. Elle n'est signalée à la direction de l'entreprise, de programme ou au client que si les prévisions indiquent un dépassement des tolérances du projet. Voir 11.2, tab. 11.2.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
16	B	2.1c	<p>A. Incorrect. Le fait que les projets possèdent des livrables uniques justifie le principe « focalisation produit ». Voir 3.6.</p> <p>B. Correct. Tout projet implique généralement les différentes divisions fonctionnelles. Convenir des rôles et des responsabilités permet de s'assurer que les personnes impliquées savent ce que l'on attend d'elles et ce qu'elles peuvent attendre des autres. Voir 3.3.</p> <p>C. Incorrect. Le fait d'éviter les objectifs dupliqués ou incohérents justifie le principe « justification continue pour l'entreprise ». Voir 3.1.</p> <p>D. Incorrect. La nécessité de mettre en place des points de contrôle justifie le principe « management par séquences ». Voir 3.4.</p>
17	C	4.3b	<p>A. Incorrect. Le processus « élaborer le projet » prépare l'autorisation de la séquence d'initialisation. L'action consistant à demander d'initialiser le projet est exécutée lors du processus « élaborer le projet ». Voir 14.1.</p> <p>B. Incorrect. Le processus « initialiser le projet » prépare la documentation à soumettre au comité de pilotage de projet pour autorisation du projet. Cependant, l'autorisation réelle est accordée lors du processus « diriger le projet ». Voir 16.3.</p> <p>C. Correct. Seul le comité de pilotage de projet peut autoriser l'initialisation du projet. Ses activités sont couvertes dans le processus « diriger le projet ». Voir 15.3.</p> <p>D. Incorrect. Le processus « gérer une limite de séquence » prépare les informations, afin de demander l'autorisation de la séquence suivante auprès du comité de pilotage de projet. Voir 19.1.</p>
18	A	4.2a	<p>A. Correct. Le processus « élaborer le projet » a comme objectif de veiller à ne pas perdre de temps en lançant des projets avec des dates de livraison irréalistes. Voir 14.2.</p> <p>B. Incorrect. L'équipe de management de projet est désignée lors du processus « élaborer le projet ». Cependant, les chefs d'équipe réels ne peuvent pas être nommés avant le processus « gérer une limite de séquence ». Voir 14.4.3.</p> <p>C. Incorrect. Le plan de projet est créé lors du processus « initialiser le projet » et est approuvé par le comité de pilotage de projet lors du processus « diriger le projet ». Voir 16.4.7, 15.4.2.</p> <p>D. Incorrect. La documentation d'initialisation de projet est préparée dans le cadre du processus « initialiser le projet ». Voir 16.4.9.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
19	B	2.1f	<p>A. Incorrect. Le principe « justification continue pour l'entreprise » est mis en place par le biais de révisions du cas d'affaire régulières et programmées tout au long du cycle de vie du projet pour confirmer sa viabilité continue. Voir 3.1.</p> <p>B. Correct. En définissant clairement le produit du projet, ainsi que les exigences de qualité et les critères d'acceptation du client, produire la description de produit de projet permet d'appliquer le principe « focalisation produit ». Voir 3.6, A.21.1.</p> <p>C. Incorrect. L'application du principe « leçons tirées de l'expérience » permet de s'assurer que les équipes de projet tirent des leçons des expériences précédentes : les retours d'expérience sont identifiés, enregistrés et appliqués tout au long du cycle de vie du projet. Voir. 3.2.</p> <p>D. Incorrect. Appliquer le principe « management par séquences » permet de modifier l'étendue du contrôle qu'exerce la direction sur les projets en fonction de la priorité de l'entreprise, du risque et de la complexité. Voir 3.4.</p>
20	C	3.5.2	<p>A. Incorrect. Une structure de décomposition du risque est une technique de gestion des risques. Il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème risque. Voir 10.4.1.2, 10.2.</p> <p>B. Incorrect. Il conviendrait de délimiter un budget de risque explicite dans le cadre du budget du projet. Cependant, il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème risque. Voir 10.3.7, 10.2.</p> <p>C. Correct. Pour être conforme à PRINCE2, un registre des risques est utilisé afin d'enregistrer toutes les menaces et opportunités identifiées. Voir 10.2.</p> <p>D. Incorrect. Une liste de contrôle des risques est une technique de gestion des risques. Il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème risque. Voir 10.4.1.2, 10.2.</p>
21	B	3.4.1b	<p>B. Correct.</p> <p>(1) Incorrect. Un plan de séquence est requis pour chaque séquence de management, et non pour l'ensemble du projet. Voir 9.2.1.2.</p> <p>(2) Correct. Un plan de séquence est créé vers la fin de la séquence précédente dans le cadre du processus « gérer une limite de séquence ». Il est produit juste avant que les événements planifiés ne se déroulent. Voir 9.2.1.2.</p> <p>(3) Correct. Un plan de séquence est créé au niveau de détail nécessaire pour permettre un contrôle quotidien par le chef de projet. Voir 9.2.1.2.</p> <p>(4) Incorrect. Le plan de séquence sert de base pour le contrôle du chef de projet. Le comité de pilotage de projet s'appuie sur le plan de projet pour surveiller. Voir 9.2.1.2, 9.2.1.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
22	C	3.1.1b	<p>A. Incorrect. C'est une finalité du thème cas d'affaire. Voir A.2.1.</p> <p>B. Incorrect. C'est la finalité du rapport de fin de séquence. Voir A.9.1.</p> <p>C. Correct. L'approche de gestion des bénéfices est utilisée pour couvrir l'évaluation des bénéfices. Voir 6.2.2, A.1.1.</p> <p>D. Incorrect. Les raisons du projet sont issues du mandat de projet et sont documentées dans l'ébauche du cas d'affaire lors du processus « élaborer le projet ». Voir 14.4.4.</p>
23	A	1.2b	<p>A. Correct. Il est supposé qu'un client spécifiera le résultat désiré et qu'il paiera probablement pour le projet. Voir 4.3.4.3.</p> <p>B. Incorrect. Il est supposé que les fournisseurs procureront les ressources et les compétences nécessaires pour produire le résultat désiré. Cette tâche n'incombe pas au client. Voir 4.3.4.3.</p> <p>C. Incorrect. C'est une responsabilité du fournisseur, et non du client. Voir 7.2.1.4.</p> <p>D. Incorrect. C'est une responsabilité du fournisseur, et non du client. Voir 7.2.1.4.</p>
24	A	3.5.1b	<p>A. Correct. L'approche de la gestion des risques décrit les techniques et normes de gestion des risques spécifiques devant être appliquées, ainsi que les responsabilités en matière de mise en œuvre d'une procédure efficace de gestion des risques. Voir A.24.1.</p> <p>B. Incorrect. L'exposition au risque est résumée dans le profil des risques. Cette procédure est définie dans l'approche de la gestion des risques. Voir A.24.2.</p> <p>C. Incorrect. L'approche de la gestion des risques définit les différentes catégories de réponses au risque pouvant être utilisées afin d'identifier les actions adaptées à chaque risque. Elle ne définit pas des actions de réponse spécifiques et appropriées à chaque risque. Voir A.24.2.</p> <p>D. Incorrect. Les surveillants du risque sont identifiés et enregistrés dans le registre des risques. Voir A.25.2.</p>
25	C	3.3.1b	<p>A. Incorrect. Cet événement a déjà eu lieu. Il n'existe aucune incertitude quant au fait que cet événement se soit produit, par conséquent, il ne constitue pas un risque. Voir 10.1, A.25.1.</p> <p>B. Incorrect. Cela peut être signalé en tant qu'incidence (hors-spécification) et géré de façon formelle si, par exemple, l'échec est lié à une situation d'exception. Cependant, le registre qualité est le produit qui doit toujours être mis à jour avec le résultat des activités qualité. Voir 8.2, A.23.1.</p> <p>C. Correct. Le registre qualité enregistre les résultats de toutes les activités de management de la qualité. Voir 8.2, A.23.1.</p> <p>D. Incorrect. Parfois, il est possible d'en retirer des retours d'expérience, mais ce n'est pas toujours le cas. Le registre qualité est le produit qui doit toujours être mis à jour avec le résultat des activités qualité. Voir 8.2, 12.2.2.3, A14.1, A.23.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
26	A	4.1c	<p>A. Correct. Le processus « initialiser le projet » a pour finalité de doter le projet de solides fondations et de permettre à l'organisation de comprendre le travail qui doit être effectué pour livrer les produits du projet, avant d'engager des dépenses importantes. Voir 16.1.</p> <p>B. Incorrect. Le processus « gérer la livraison du produit » a pour finalité de contrôler le lien entre le chef de projet et le(s) chef(s) d'équipe. Voir 18.1.</p> <p>C. Incorrect. La finalité du processus « diriger le projet » est de permettre au comité de pilotage de projet d'être imputable vis-à-vis de la réussite du projet, ce qu'il fait en prenant les décisions essentielles et en exerçant un contrôle général, tout en déléguant au chef de projet le management du projet au quotidien. Voir 15.1.</p> <p>D. Incorrect. La finalité du processus « gérer une limite de séquence » est de permettre au comité de pilotage de projet de recevoir suffisamment d'informations du chef de projet afin qu'il puisse examiner le succès de la séquence en cours, approuver le plan de séquence suivant, examiner le plan de projet actualisé et confirmer la justification continue pour l'entreprise, ainsi que l'acceptabilité des risques. Voir 19.1.</p>
27	A	2.2	<p>A. Correct.</p> <p>(1) Correct. Les processus peuvent être combinés ou adaptés. Voir 4.3.1.</p> <p>(2) Correct. La terminologie peut être modifiée pour s'adapter aux autres normes ou politiques. Voir 4.3.1.</p> <p>(3) Incorrect. Tous les thèmes doivent être appliqués dans un projet. Cependant, ils doivent s'adapter à la complexité du projet. Voir 5.1.</p> <p>(4) Incorrect. Certains rôles du projet ne peuvent pas être partagés ou combinés, comme le chef de projet et l'exécutif. Voir 7.2.1.10.</p>
28	A	3.6.3a	<p>A. Correct. La description de produit aurait dû être référencée avant que le travail ne commence. Il s'agit donc d'une requête de changement d'un produit référencé. Voir tab. 11.1.</p> <p>B. Incorrect. Une hors-spécifications est un élément qui devrait être fourni par le projet, mais qui ne l'est pas actuellement (ou qui n'est pas prévu). Il peut s'agir d'un produit manquant ou d'un produit non conforme à ses spécifications. Voir tab. 11.1.</p> <p>C. Incorrect. Un problème, ou une préoccupation, est un type d'incidence (autre qu'une requête de changement ou une hors-spécification) que le chef de projet doit résoudre ou référer à un niveau de management supérieur. Voir tab. 11.1.</p> <p>D. Incorrect. Une préoccupation, ou un problème, est un type d'incidence (autre qu'une requête de changement ou une hors-spécification) que le chef de projet doit résoudre ou référer à un niveau de management supérieur. Voir tab. 11.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
29	B	1.1a	<p>A. Incorrect. Les projets et le cours normal des affaires peuvent générer des bénéfices. Ce n'est pas une des caractéristiques qui rend les projets différents. Voir 2.1.</p> <p>B. Correct. Les projets permettent d'introduire le changement opérationnel. Une fois le changement mis en œuvre, le cours normal des affaires reprend (sous une nouvelle forme). Voir 2.1.</p> <p>C. Incorrect. Les projets et le cours normal des affaires peuvent impliquer la gestion de parties prenantes. Ce n'est pas une des caractéristiques qui rend les projets différents. Voir 2.1.</p> <p>D. Incorrect. Les projets et le cours normal des affaires peuvent induire des coûts. Ce n'est pas une des caractéristiques qui rend les projets différents. Voir 2.1.</p>
30	D	4.1e	<p>A. Incorrect. Le processus « initialiser le projet » a pour finalité de permettre à l'organisation de comprendre le travail qui doit être effectué pour livrer les produits du projet, avant d'engager des dépenses importantes. Le processus « gérer la livraison des produits » permet au(x) chef(s) d'équipe de coordonner un domaine d'activité pour livrer un ou plusieurs composants du produit du projet. Voir 16.1, 18.1.</p> <p>B. Incorrect. La finalité du processus « contrôler une séquence » est d'assigner le travail à effectuer. Le processus « gérer la livraison des produits » permet au(x) chef(s) d'équipe de coordonner un domaine d'activité pour livrer un ou plusieurs composants du produit du projet. Voir 17.1, 18.1.</p> <p>C. Incorrect. Le processus « gérer une limite de séquence » a comme finalité de planifier le travail de la séquence suivante. Le processus « gérer la livraison des produits » permet au(x) chef(s) d'équipe de coordonner un domaine d'activité pour livrer un ou plusieurs composants du produit du projet. Voir 19.1, 18.1.</p> <p>D. Correct. Le processus « gérer la livraison des produits » permet au(x) chef(s) d'équipe de coordonner un domaine d'activité pour livrer un ou plusieurs composants du produit du projet. Voir 18.1.</p>
31	D	3.2.3c	<p>A. Incorrect. Le fournisseur principal représente les concepteurs des produits de projet. Voir 7.2.1.4.</p> <p>B. Incorrect. L'utilisateur principal est nommé par l'exécutif pour représenter les besoins de l'utilisateur et ne prend pas de décision au nom de la direction de l'entreprise. Voir 7.2.1.3.</p> <p>C. Incorrect. Le fournisseur principal représente les équipes de développement du projet. Voir 7.2.1.4.</p> <p>D. Correct. L'utilisateur principal prend des décisions au nom de ceux qui bénéficieront de l'utilisation des produits du projet. Voir 7.2.1.3.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
32	A	3.1.3	<p>A. Correct. Il s'agit d'un livrable - un produit spécialiste remis à l'utilisateur (ou aux utilisateurs). Notez que les produits de management ne sont pas des livrables mais que la finalité de leur création est uniquement de gérer le projet. Voir glossaire, 6.1.</p> <p>B. Incorrect. Il s'agit d'un résultat - les conséquences d'un changement, qui normalement ont un effet sur le comportement et/ou les circonstances du monde réel. Les résultats sont envisagés lors de la conception du changement. Les résultats sont obtenus à la suite des activités entreprises pour effectuer le changement. Voir glossaire, 6.1.</p> <p>C. Incorrect. Il s'agit d'un bénéfice - l'amélioration mesurable consécutive à un résultat et perçue comme un avantage par une ou plusieurs parties prenantes. Voir glossaire, 6.1.</p> <p>D. Incorrect. Il s'agit d'un contre-bénéfice - un déclin mesurable consécutif à un résultat, perçu comme négatif par une ou plusieurs parties prenantes et qui réduit un ou plusieurs objectifs organisationnels. Voir glossaire, 6.1.</p>
33	B	4.2c	<p>A. Incorrect. Les approches du projet disponibles sont évaluées lors du processus « élaborer le projet ». Voir 14.2, 14.4.5.</p> <p>B. Correct. Le processus « initialiser le projet » a pour objectif de s'assurer que toutes les parties intéressées savent qui a besoin d'informations, sous quel format et quand. Voir 16.2, 16.4.5.</p> <p>C. Incorrect. L'exposé du projet est développé dans le cadre du processus « élaborer le projet », et non lors du processus « initialiser le projet ». Voir 14.2.</p> <p>D. Incorrect. Le processus « initialiser le projet » vise à comprendre et à mettre en place les stratégies afin de gérer, et non supprimer, les contraintes. Voir 16.2.</p>
34	A	3.2.3e	<p>A. Correct.</p> <p>(1) Correct. L'assurance projet doit être indépendante du chef de projet. Voir 7.2.1.10, tab. 6.1.</p> <p>(2) Correct. L'assurance projet doit être indépendante du support projet. Voir 7.2.1.10, tab. 7.1.</p> <p>(3) Incorrect. L'assurance projet représente une responsabilité du comité de pilotage de projet. L'utilisateur principal est un membre du comité de pilotage de projet. Voir 7.2.1.3, tab. 6.1.</p> <p>(4) Incorrect. L'assurance projet représente une responsabilité du comité de pilotage de projet. L'exécutif est un membre du comité de pilotage de projet. Voir 7.2.1.2, fig. 5.4, tab. 7.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
35	C	3.6.2	<p>A. Incorrect. À moins que le niveau de changement anticipé pour un projet ne soit faible, il est conseillé de prévoir un budget pour couvrir le coût des changements. Cependant, il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème changement. Voir 11.2, 11.3.6.</p> <p>B. Incorrect. Un rapport d'état du produit peut être demandé au moment d'examiner l'état de la séquence de management. Cependant, il ne s'agit pas d'une exigence minimale pour appliquer le thème changement. Voir 17.4.4, 11.2.</p> <p>C. Correct. Pour suivre PRINCE2, un projet doit, au minimum, définir les rôles et les responsabilités pour le contrôle des changements, ainsi qu'une autorité de changement définie. Voir 11.2.</p> <p>D. Incorrect. Convenir d'actions correctives acceptables n'est pas une exigence minimale. Voir 11.2.</p>
36	A	3.5.3a	<p>A. Correct. Une menace est susceptible d'avoir un impact négatif sur les objectifs du projet. Voir 10.1.</p> <p>B. Incorrect. Les événements qui peuvent avoir des impacts favorables sur les objectifs sont les opportunités, et non les menaces. Voir 10.1.</p> <p>C. Incorrect. Les menaces sont des événements futurs incertains. Il ne s'agit pas de quelque chose qui s'est déjà produit : ces événements sont appelés des incidences. Voir 10.1, 11.1.</p> <p>D. Incorrect. Les menaces sont des événements futurs incertains. Il ne s'agit pas de quelque chose qui s'est déjà produit : ces événements sont appelés des incidences. Voir 10.1, 11.1.</p>
37	B	1.1b	<p>A. Incorrect. L'incapacité de livrer dans les délais peut avoir une incidence sur les produits qui peuvent être livrés, mais pas sur la compréhension de ce que le projet doit livrer. Voir 2.3.</p> <p>B. Correct. Un accord sans ambiguïté sur le périmètre permettra d'éviter que les utilisateurs et les fournisseurs ne fassent des hypothèses erronées à propos de ce qui doit être livré. Voir 2.3.</p> <p>C. Incorrect. Le risque est un des six aspects, mais n'affecte pas la compréhension des livrables requis. Voir 2.3.</p> <p>D. Incorrect. Les coûts du projet doivent être gérés pour éviter de dépasser le budget, mais cela ne permettra pas de mieux comprendre ce que le projet doit livrer. Voir 2.3.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
38	C	1.1d	<p>A. Incorrect. La qualité est un aspect de performance du projet devant être géré. Les éléments intégrés sont les principes, les thèmes, les processus et l'environnement de projet. Voir 1.1.</p> <p>B. Incorrect. Les descriptions de rôle aident à convenir des rôles et responsabilités de l'équipe de management de projet et à les communiquer. Les éléments intégrés sont les principes, les thèmes, les processus et l'environnement de projet. Voir 1.1.</p> <p>C. Correct. Les éléments intégrés sont les principes, les thèmes, les processus et l'environnement de projet. Voir 1.1.</p> <p>D. Incorrect. Les descriptions de produit soutiennent la focalisation produit, mais les éléments intégrés sont les principes, les thèmes, les processus et l'environnement de projet. Voir 1.1.</p>
39	B	4.3a	<p>A. Incorrect. Le mandat de projet est affiné pour produire un exposé du projet. La direction de l'entreprise, de programme ou le client fournit un mandat de projet, mais c'est l'équipe de management de projet qui est responsable d'assembler l'exposé du projet. Voir 16.4.9.</p> <p>B. Correct. Le mandat de projet, fourni par la direction de l'entreprise, de programme ou le client, doit comprendre suffisamment d'informations pour, au minimum, identifier le candidat au rôle d'exécutif du comité de pilotage de projet. Voir 14.3.</p> <p>C. Incorrect. L'équipe de management de projet développe la documentation d'initialisation de projet lors du processus « initialiser le projet ». Voir 16.4.9.</p> <p>D. Incorrect. Le comité de pilotage de projet fournit l'autorité pour initialiser un projet après examen et est satisfait des livrables du processus « élaborer le projet ». Voir 15.4.1.</p>
40	B	2.1e	<p>A. Incorrect. Pour appliquer le principe « management par séquences », un projet doit consister en au moins deux séquences de management. Voir 3.4.</p> <p>B. Correct. L'imputabilité est établie en mettant en place des contrôles afin que, en cas de prévision de dépassement des tolérances, la couche de management supérieure suivante soit consultée et décide de la marche à suivre. Voir 3.4.</p> <p>C. Incorrect. En appliquant le principe « justification continue pour l'entreprise », le management de projet peut garantir que le projet est souhaitable, viable et réalisable. Voir 3.1.</p> <p>D. Incorrect. En appliquant le principe « leçons tirées de l'expérience », il est possible de retirer des retours d'expérience et de les appliquer au projet. Voir 3.2.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
41	C	3.2.3g	<p>A. Incorrect. Il s'agit d'une responsabilité de niveau entreprise. Voir 7.1, fig. 7.2.</p> <p>B. Incorrect. Il s'agit d'une responsabilité du comité de pilotage de projet (niveau direction) et non d'une responsabilité de gestion (chef de projet). Voir 7.1, fig. 7.2.</p> <p>C. Correct. La couche de gestion du projet est le chef de projet. C'est à lui de s'assurer que le projet génère les produits requis conformément aux niveaux de tolérance définis par le comité de pilotage de projet. Voir 7.1, fig. 7.2.</p> <p>D. Incorrect. Il s'agit d'une responsabilité de l'exécutif (niveau direction). Voir 7.1, fig. 7.2.</p>
42	D	3.5.3d	<p>A. Incorrect. C'est la description d'un effet du risque. L'effet du risque se réfère à ou aux impacts que le risque pourrait avoir sur le projet s'il se concrétisait. Voir 10.4.1.2.</p> <p>B. Incorrect. C'est la description d'un événement de risque. L'événement de risque représente la zone d'incertitude en termes de menace ou d'opportunité. Voir 10.4.1.2.</p> <p>C. Incorrect. C'est la description d'un effet du risque. L'effet du risque se réfère à ou aux impacts que le risque pourrait avoir sur le projet s'il se concrétisait. Voir 10.4.1.2.</p> <p>D. Correct. C'est la description d'une cause du risque. La cause du risque doit décrire la source du risque, c'est-à-dire la situation à l'origine du risque. Elles sont souvent désignées comme des facteurs de risque. Voir 10.4.1.2.</p>
43	B	4.1g	<p>A. Incorrect. Le processus « clore le projet » est exécuté lors de la séquence finale du projet. La notification envoyée au comité de pilotage de projet indiquant que la séquence finale (ou n'importe quelle séquence) est sur le point de commencer est générée par le processus « gérer une limite de séquence ». Voir 19.4.</p> <p>B. Correct. Le processus « clore le projet » a pour finalité de fournir un point fixe auquel l'acceptation du produit du projet est confirmée. Voir 20.1.</p> <p>C. Incorrect. Le processus « gérer une limite de séquence » a pour finalité de fournir suffisamment d'informations au comité de pilotage de projet pour confirmer la justification continue du projet pour l'entreprise. Voir 19.1.</p> <p>D. Incorrect. Les procédures de remise des produits du projet sont définies lors du processus « initialiser le projet » dans le cadre de la définition de l'approche de contrôle des changements. Voir 11.2, A.3, 20.4.3.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
44	C	2.1d	<p>A. Incorrect. Comprendre l'autorité déléguée et établir des tolérances représente un bénéfice d'appliquer le principe « management par exception ». Voir 3.5.</p> <p>B. Incorrect. Comprendre les exigences et critères d'acceptation du client représente un bénéfice d'appliquer le principe « focalisation produit ». Voir 3.6.</p> <p>C. Correct. Le principe « management par séquences » fournit des points de revue et de décision afin que le comité de pilotage de projet puisse évaluer la viabilité du projet. Voir 3.4.</p> <p>D. Incorrect. Le fait que les parties prenantes (l'entreprise, l'utilisateur et le fournisseur) soient représentées au sein d'un projet est un bénéfice d'appliquer le principe « rôles et responsabilités définis ». Voir 3.3.</p>
45	A	1.2a	<p>A. Correct. PRINCE2 est basé sur des principes de bonnes pratiques et de gouvernance établis et éprouvés en matière de management de projet. Voir 1.</p> <p>B. Incorrect. Il existe de nombreuses techniques de contrôle et de planification éprouvées qui peuvent être utilisées pour appuyer les thèmes PRINCE2 ; par exemple, l'analyse du chemin critique (en planification) et l'analyse de la valeur acquise (en contrôle de la progression). Certaines techniques sont décrites dans le guide. Cependant, des techniques alternatives équivalentes peuvent se substituer, à condition qu'elles fournissent les exigences minimales pour appliquer le thème. Voir 1.2.</p> <p>C. Incorrect. Alors que n'avoir qu'une personne imputable pour un projet est un bénéfice, dans le cas de PRINCE2, il s'agit de l'exécutif et non d'un chef de projet. Voir 7.2.1.2.</p> <p>D. Incorrect. Tout est question de changement dans un projet, même une fois que les produits ont été référencés. 2.1.</p>
46	A	4.2g	<p>A. Correct. Le processus « clore le projet » a pour finalité de vérifier l'acceptation utilisateur d'un produit du projet. Voir 20.2.</p> <p>B. Incorrect. Le processus « clore le projet » a lieu à la fin de la séquence de management finale, préparée lors du processus « gérer une limite de séquence », comme pour n'importe quelle séquence, sauf la séquence d'initialisation. Voir 20.3.</p> <p>C. Incorrect. Les exigences de qualité du client sont définies et convenues au début du processus « élaborer le projet ». Les exigences sont identifiées dans le cadre de discussions avec le client (parties prenantes entreprise et utilisateur), puis détaillées afin de les inclure dans la description de produit de projet. Voir 14.4.4.</p> <p>D. Incorrect. Il est probable que tous les bénéfices ne soient pas atteints avant la clôture du projet. Ils seront mesurés après le projet dans le cadre de la revue des bénéfices. Voir 20.4.3.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
47	A	3.7.2	<p>A. Correct. Pour suivre PRINCE2, un projet doit au minimum être géré par séquences (le principe « management par séquences » de PRINCE2). Voir 12.2.</p> <p>B. Incorrect. Aucun rapport n'est spécifié dans les exigences minimales pour appliquer le thème progression. Voir 12.2.</p> <p>C. Incorrect. L'autorisation des lots de travaux n'est pas spécifiée en tant qu'exigence minimale pour appliquer le thème progression. Voir 12.2.</p> <p>D. Incorrect. Aucun rapport n'est spécifié dans les exigences minimales pour appliquer le thème progression. Voir 12.2.</p>
48	C	3.3.2	<p>A. Incorrect. Les outils et techniques spécifiques à utiliser ne doivent pas être définis en tant qu'exigence minimale pour appliquer le thème qualité, même si l'approche globale en matière de contrôle qualité doit être définie. Voir 8.2.</p> <p>B. Incorrect. L'approche du projet en matière de planification de la qualité ne doit pas être définie en tant qu'exigence minimale pour appliquer le thème qualité, même si l'approche globale en matière de contrôle qualité doit être définie. Voir 8.2.</p> <p>C. Correct. Pour suivre PRINCE2, un projet doit au minimum définir son approche du management de la qualité. Cette approche doit couvrir au minimum : l'approche du projet en matière de contrôle qualité ; l'approche du projet en matière d'assurance projet ; la manière de communiquer le management de la qualité tout au long du cycle de vie du projet et les rôles et les responsabilités en matière de management de la qualité. Voir 8.2.</p> <p>D. Incorrect. Les enregistrements qualité à utiliser ne doivent pas être définis en tant qu'exigence minimale pour appliquer le thème qualité. Cependant, l'approche en matière de contrôle qualité, la manière de communiquer la qualité, ainsi que les rôles/responsabilités en matière de gestion de la qualité doivent être définis. Voir 8.2.</p>
49	B	4.1b	<p>A. Incorrect. Le processus « élaborer le projet » a comme finalité de fournir les informations requises pour confirmer si l'initialisation d'un projet en vaut la peine. Voir 14.1.</p> <p>B. Correct. La finalité du processus « diriger le projet » est d'établir le niveau de contrôle requis par le comité de pilotage de projet après l'initialisation. Voir 15.1.</p> <p>C. Incorrect. Les contrôles du projet sont établis pendant le processus « initialiser le projet ». Voir 16.4.6.</p> <p>D. Incorrect. Le processus « gérer une limite de séquence » a comme finalité de fournir suffisamment d'informations pour examiner la séquence en cours et approuver le plan de séquence suivant. Voir 19.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
50	B	3.1.2	<p>A. Incorrect. La direction de l'entreprise, de programme ou le client définit les exigences et les niveaux de tolérance globaux pour le projet, mais n'est pas directement concerné par leur gestion. C'est le comité de pilotage de projet qui vérifie de façon formelle la justification pour l'entreprise au niveau des limites de séquence et se rapproche de la direction de l'entreprise, de programme ou du client uniquement si le projet n'est plus justifié. Voir 7.2, 12.2.4.</p> <p>B. Correct. Dans PRINCE2, la justification pour l'entreprise est développée au début du projet et est examinée et mise à jour tout au long de la durée de vie du projet. Elle est vérifiée de manière formelle par le comité de pilotage de projet à chaque point de prise de décision clé, tels qu'au niveau des limites de séquence, et durant toute la période où les bénéfices sont réalisés. Voir 6.2.</p> <p>C. Incorrect. Le support projet conseille sur les événements qui peuvent avoir une incidence sur le cas d'affaire, mais ne les vérifie pas de façon formelle au niveau des limites de séquence. Voir tab. 6.1.</p> <p>D. Incorrect. Le comité de pilotage de projet peut déléguer l'autorité d'approbation des réponses aux demandes de changement ou hors-spécifications à une personne ou à un groupe séparé, appelé autorité de changement. Il ne peut pas déléguer sa responsabilité pour vérifier la justification pour l'entreprise au niveau des limites de séquence. Voir 7.2.1.6, 6.2.</p>
51	C	3.2.1a	<p>A. Incorrect. La définition des tolérances fait partie du thème progression. Voir 12.1.</p> <p>B. Incorrect. La finalité du thème plans est de prévoir comment les produits seront réalisés et par qui, ainsi que d'estimer les délais et le coût. Voir 9.1, 9.1.1.</p> <p>C. Correct. Le thème organisation a pour finalité de définir et établir la structure d'imputabilité et de responsabilité pour le projet (le Qui ?). Voir 7.1.</p> <p>D. Incorrect. Pour appliquer le principe « management par exception », les objectifs et les tolérances doivent être définies en fonction des six aspects de la performance du projet à gérer. Il s'agit d'une application du thème progression. Voir 12.1.</p>
52	B	3.6.1a	<p>A. Incorrect. L'objectif n'est pas d'empêcher le changement, mais de le contrôler. Voir 11.1.</p> <p>B. Correct. Le but du contrôle des changements n'est pas d'empêcher le changement, mais de s'assurer que chaque changement est approuvé par l'autorité concernée avant qu'il ne soit mis en œuvre. Voir 11.1.</p> <p>C. Incorrect. Le thème risque a pour finalité d'identifier, d'évaluer et de contrôler les incertitudes du projet, et par-là même d'améliorer ses perspectives de réussite. Voir 11.1, 10.1, 10.4.1.2.</p> <p>D. Incorrect. Mettre en œuvre l'amélioration continue tout au long du projet en enregistrant et assimilant des retours d'expérience est une finalité du thème qualité. Voir 8.2.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
53	C	3.3.3a	<p>A. Incorrect. L'assurance qualité peut définir le type de méthodes qualité qu'utilise la direction de l'entreprise, dans le cadre du système de management de la qualité, mais l'assurance qualité ne dépend pas du projet. En matière de planification de la qualité, le projet est responsable de définir le type de méthodes qualité que le projet utilisera et de l'inclure dans l'approche du management de la qualité du projet (même si cela peut renvoyer au système de management de la qualité de l'organisation de la direction). Voir 8.3.5, 8.1.1.</p> <p>B. Incorrect. La planification de la qualité, et non le contrôle qualité, définit quel type de méthodes qualité le projet utilisera. Ces informations sont incluses dans l'approche du management de la qualité du projet. Voir 8.1.1.</p> <p>C. Correct. En matière de planification de la qualité, le projet est responsable de définir le type de méthodes qualité que le projet utilisera et de l'inclure dans l'approche du management de la qualité du projet (même si cela peut renvoyer au système de management de la qualité de l'organisation de la direction). Voir 8.1.1.</p> <p>D. Incorrect. La planification de la qualité définit quel type de méthodes qualité le projet utilisera. Ces informations sont incluses dans l'approche du management de la qualité du projet. Les tolérances qualité sont définies dans le cadre de la planification de la qualité. Voir 8.1.1.</p>
54	A	4.1a	<p>A. Correct. La finalité du processus « élaborer le projet » est de garantir que la question « le projet est-il viable et bénéfique ? » obtient une réponse. C'est rendu possible en s'assurant que les pré-requis pour l'initialisation du projet sont en place. Voir 14.1.</p> <p>B. Incorrect. Le plan de projet est assemblé lors du processus « initialiser le projet », et non lors du processus « élaborer le projet ». Voir 16.4.7.</p> <p>C. Incorrect. La documentation d'initialisation de projet est créée lors du processus « initialiser le projet », et non lors du processus « élaborer le projet ». Voir 16.4.9.</p> <p>D. Incorrect. Les exigences de qualité du client sont enregistrées et documentées dans la description de produit de projet lors du processus « élaborer le projet ». Rien ne confirme qu'elles seront respectées à ce moment précis car elles constituent un objectif à atteindre. Voir 14.4.4.</p>
55	B	3.4.3c	<p>A. Incorrect. PRINCE2 exige au moins deux séquences de management : une séquence d'initialisation et au moins une autre séquence de management. Voir 9.2.</p> <p>B. Correct. Il peut y avoir plusieurs étapes de livraison par séquence de management. Voir 9.3.1.1.</p> <p>C. Incorrect. Les étapes de livraison se chevauchent souvent, mais ce n'est pas le cas pour les séquences de management. Les séquences de management correspondent à l'engagement de ressources et à l'autorité de dépenser. Voir 9.3.1.1.</p> <p>D. Incorrect. La fin de la séquence de management ne doit pas nécessairement avoir lieu en même temps que la fin de l'étape de livraison. Voir 9.3.1.1.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
56	A	3.3.1a	<p>A. Correct. Le thème qualité définit l'approche PRINCE2 afin de s'assurer que les produits de projet répondent aux exigences de l'entreprise. Voir 8.1.</p> <p>B. Incorrect. C'est ce que prévoit le thème changement. La finalité du thème changement est d'identifier, d'évaluer et de contrôler tout changement potentiel et approuvé aux références du projet. Voir 11.1.</p> <p>C. Incorrect. C'est ce que prévoit le thème cas d'affaire. Le thème cas d'affaire a pour finalité d'établir les mécanismes qui permettront de juger si le projet est (et demeure) souhaitable, viable et réalisable. Voir 6.1.</p> <p>D. Incorrect. Il ne s'agit pas d'une finalité du thème progression. Le thème progression a comme finalité d'établir des mécanismes pour surveiller et comparer les réalisations effectives par rapport aux réalisations prévues, de fournir des prévisions quant aux objectifs et à la viabilité continue du projet et de contrôler toute déviation inacceptable des objectifs du projet. Voir 12.1.</p>
57	B	4.2f	<p>A. Incorrect. Le déclenchement de la séquence d'initialisation est approuvé par le comité de pilotage de projet lors du processus « diriger le projet », à la fin de l'élaboration. Il ne s'agit pas d'une limite de séquence. Voir 15.4.1.</p> <p>B. Correct. Le processus « gérer une limite de séquence » a pour objectif de vérifier et, au besoin, d'actualiser la documentation d'initialisation de projet (en particulier le cas d'affaire, le plan de projet, les approches de projet, les stratégies, la structure de l'équipe de management de projet et les descriptions de rôle). Voir 19.2.</p> <p>C. Incorrect. C'est le processus « gérer la livraison des produits » qui contrôle le lien entre le chef de projet et les équipes qui livrent les produits. Voir 18.1.</p> <p>D. Incorrect. Les produits sont évalués et approuvés une fois terminés, au cours du processus « gérer la livraison des produits ». Ces contrôles qualité ne sont pas repoussés jusqu'à la fin de la séquence. Voir 18.4.2.</p>
58	B	3.4.3b	<p>A. Incorrect. Il s'agit de la première étape de la procédure de plan et c'est un prérequis pour le plan. Elle ne fait pas partie de la « définition et de l'analyse de produits ». Voir 9.3.1.2.</p> <p>B. Correct. C'est une tâche de la « définition et de l'analyse de produits ». Voir 9.3.1.2.</p> <p>C. Incorrect. Il s'agit d'une étape de la procédure de plan et elle ne fait pas partie de la « définition et de l'analyse de produits ». Voir 9.3.1.2.</p> <p>D. Incorrect. Il s'agit d'une étape de la procédure de plan et elle ne fait pas partie de la « définition et de l'analyse de produits ». Voir 9.3.1.2.</p>

<b>Qu</b>	<b>Réponse correcte</b>	<b>Section du prog. de formation</b>	<b>Justification</b>
59	C	4.3f	<p>A. Incorrect. Les rapports de progression sont produits dans le cadre du processus « contrôler une séquence ». Voir 17.4.5, 17.3, fig. 17.1.</p> <p>B. Incorrect. Le chef de projet peut prendre des actions correctives à condition qu'elle ne dépasse pas les tolérances de séquence, ou sauf si l'autorité a été accordée par le comité de pilotage de projet. Néanmoins, cela se fait lors du processus « contrôler une séquence ». Voir 17.3, fig. 17.1.</p> <p>C. Correct. En réponse à un rapport d'exception, le comité de pilotage de projet peut demander à ce que la séquence en cours (voire le projet) soit à nouveau planifiée. Le livrable issu de la nouvelle planification est un plan d'exception produit dans le cadre du processus « gérer une limite de séquence ». Voir 19.3, fig. 19.1, 19.4.5, 9.2.1.3.</p> <p>D. Incorrect. Le comité de pilotage de projet autorise les plans de séquence dans le cadre du processus « diriger le projet ». Voir 15.4.3.</p>
60	A	4.3c	<p>A. Correct. Le processus « initialiser le projet » permet au comité de pilotage de projet de décider si le projet est aligné sur les objectifs du client. Voir 16.3.</p> <p>B. Incorrect. C'est le processus « diriger le projet », et non le processus « initialiser le projet », qui donne au comité de pilotage de projet l'autorité d'approuver le projet. Voir 15.3.</p> <p>C. Incorrect. C'est le processus « contrôler une séquence », et non le processus « initialiser le projet », qui donne au chef de projet l'autorité d'approuver le travail que les équipes doivent effectuer. Voir 17.3.</p> <p>D. Incorrect. C'est le processus « contrôler une séquence », et non le processus « initialiser le projet », qui définit les obligations du fournisseur pour la livraison du lot de travaux. Voir 17.3.</p>

Cette page est blanche.